

SÉANCE DU MERCREDI 24 OCTOBRE 2012

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Corinne Juillerat (PS), présidente

Scrutateurs : Clovis Brahier (PS) et Gérard Brunner (PLR)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : Marcel Ackermann (PDC), Jacques-André Aubry (PDC), Jean-Louis Berberat (PDC), Christophe Berdat (PS), André Burri (PDC), Jean-Yves Gentil (PS), Frédéric Lovis (PCSI), Giuseppe Natale (CS-POP), Gilles Pierre (PS), Edgar Sauser (PLR), Christophe Schaffter (CS-POP) et Gabriel Willemin (PDC)

Suppléants : Raoul Jaeggi (PDC), Marie-Françoise Chenal (PDC), Françoise Chaignat (PDC), Jâmes Frein (PS), Anne Froidevaux (PDC), Pierre Brülhart (PS), Gérald Membrez (PCSI), Jean-Pierre Petignat (CS-POP), Diego Moni Bidin (PS), Samuel Miserez (PLR), Jean-Pierre Kohler (CS-POP) et Jean-Pierre Gindrat (PDC)

(La séance est ouverte à 14 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes (suite)

16. Motion no 1035
Pastilles d'iode pour les Jurassien(ne)s
Erica Hennequin (VERTS)

Développement par l'auteure.
Le Gouvernement propose d'accepter la motion.

Au vote, la motion no 1035 est acceptée par 39 voix contre 7.

20. Question écrite no 2515
Vérification des diplômes lors de postulations dans les services de la RCJU
Martial Courtet (PDC)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

21. Question écrite no 2516
Planification médico-sociale : un maintien à domicile accessible à tous
Josiane Daepf (PS)

L'auteure est partiellement satisfaite de la réponse du Gouvernement.

Département des Finances, de la Justice et de la Police

22. Loi concernant les nouvelles entreprises innovantes (première lecture)

L'entrée en matière est acceptée par 37 voix contre 19.

Article 3, alinéa 1, lettre g (nouvelle)

Commission et Gouvernement :
respectent les principes de développement durable.

Article 7, alinéa 2 : article 37c, alinéa 3, de la loi d'impôt

Commission et Gouvernement :
Le montant des investissements privilégiés fiscalement peut s'élever, au maximum, à la moitié du revenu imposable, mais au minimum à 10'000 francs et au maximum à 200'000 francs.

Article 7a (nouveau)

Commission et Gouvernement :

Note marginale : Information

Le Gouvernement présente au Parlement un rapport portant sur l'évolution des conditions-cadres de l'économie justifiant la présente loi, dix ans après son entrée en vigueur.

Ces propositions sont acceptées sans discussion.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est adoptée par 37 voix contre 19.

23. Rapport 2011 du Tribunal cantonal

Au vote, le rapport est accepté par 48 députés.

24. Abrogation de la loi sur la protection des données à caractère personnel (deuxième lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, l'abrogation de la loi est acceptée par 47 députés.

25. Abrogation de la loi sur l'information et l'accès aux documents officiels (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, l'abrogation de la loi est acceptée par 49 députés.

Département de la Formation, de la Culture et des Sports

26. Postulat no 315

**Evaluation des besoins en salles de sport, en particulier à Delémont et Porrentruy
Bernard Tonnerre (PCSI)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter le postulat.

Au vote, le postulat no 315 est accepté par 56 députés.

27. Modification du décret sur les traitements des membres du corps enseignant (première lecture)

(Ce point est renvoyé à la prochaine séance.)

28. Arrêté portant approbation de la convention intercantonale du 26 mai 2011 sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 53 députés.

29. Arrêté portant approbation de la convention du 24 mai 2012 sur la Haute Ecole ARC Berne-Jura-Neuchâtel

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 58 députés.

30. Question écrite no 2513

Gestion et financement des unités d'accueil (UAPE), crèches et cantines scolaires dans le Jura

Jacques-André Aubry (PDC)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de l'Economie et de la Coopération

31. Question écrite no 2506

La Zard, Innodel, Fitec, Créapole, etc... de la transparence svp.

Jean-Pierre Mischler (UDC)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

32. Modification du décret sur le développement rural (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification du décret est adoptée par 52 députés.

La séance est levée à 16.10 heures.

Delémont, le 25 octobre 2012

La présidente :
Corinne Juillerat

Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître

Annexes : - Motions nos 1052 et 1053
- Postulat no 318
- Questions écrites nos 2528 à 2535
- Résolution no 147